

(2)
(N° 273)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1921-1922.

BUDGET DES DÉPENSES RECOUVRABLES EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DE PAIX. — EXERCICE 1922 (1).

AMÉNDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 26 mai 1922.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à divers amendements que je propose d'apporter au projet de Budget des Dépenses recouvrables en exécution des Traités de paix

Ils se traduisent par une augmentation de 947,400 francs au chapitre du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.*

(1) Budget, n° 24-XVII.
Rapport, n° 266.
Amendements, n° 190 et 254.

AMENDEMENTS.**MINISTÈRE DES CHEMINS
DE FER, MARINE,
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.****MINISTERIE VAN SPOORWEGEN,
ZEEWEZEN,
POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.**

ART. 129. — Chemins de fer. — Voies et Travaux. . . . fr. 120,000,000 »	ART. 129. — Spoorwegen. — Wegen en Werken. . . . fr. 120,000,000 »
--	---

Diminution de 7,000,000 de francs par suite de l'ajournement de certains travaux.

ART. 130. — Chemins de fer. — Traction et matériel fr. 119,198,106 »	ART. 130. — Spoorwegen. — Trek- dienst en materiëel fr. 119,198,106 »
--	---

Augmentation de 7,000,000 de francs pour le remplacement par des foyers en cuivre, des foyers en acier de locomotives allemandes.

ART. 132. — Marine fr. 1,250,000 »	ART. 132. — Zeewezen fr. 1,250,000 »
---	---

Augmentation de 947,400 francs se justifiant comme suit :

1° 747,400 francs transférés du Budget de 1921 où, sur un crédit de 4,125,000 francs, il n'a pu être engagé que 1,500,000 francs. Ce transfert est nécessaire pour la reconstruction des ateliers de la marine;

2° 200,000 francs prévus au Budget de 1921 pour l'achat de trois bouées et de deux lanternes dont l'acquisition ne pourra s'effectuer qu'au cours du présent exercice.